

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 MARS 2023

Le 30 mars deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône Crussol » s'est réuni en session ordinaire à Guilhaumand-Granges, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY.

Date de convocation : Vendredi 24 mars 2023

Etaient présents :

Mme GAUCHER, Mme CHEBBI, M. CLOUE, M. GOUNON, Mme RENAUD, Mme RIFFARD, M. DUBAY, Mme FORT-BRISQUET, M. GERLAND, M. GUIGAL, M. LE GALL (jusqu'à la délibération n°2023-061), Mme METTRA, Mme QUENTIN-NODIN, Mme VOSSEY-MATHON, M. AVOUAC, Mme SICOIT, M. PONTAL, M. LAFAGE, Mme ROSSI, Mme PEYRARD, M. COULMONT, Mme SORBE, M. POMMARET, M. MIZZI, Mme MORFIN (jusqu'à la délibération n°2023-080), Mme SIMON, M. DIETRICH, M. RIAILLON, M. DUPIN, Mme GOUMAT.

Etaient absents excusés :

M. COQUELET, Mme COSTEROUSSE, M. DARNAUD, Mme MALLET, M. PONSICH, M. RANC, Mme SALLIER, M. CHAUVEAU, M. LE GALL (à partir de la délibération n°2023-062), M. MONTIEL, Mme LEJUEZ, Mme MORFIN (à partir de la délibération n°2023-081), M. DEVOCHELLE.

Monsieur André COQUELET, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Jany RIFFARD.

Madame Brigitte COSTEROUSSE, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Bernard GOUNON.

Monsieur Mathieu DARNAUD, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Sylvie GAUCHER.

Madame Josette MALLET, étant absente excusée a donné pouvoir à Madame Isabelle RENAUD.

Monsieur Régis PONSICH, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Jacques DUBAY (celui-ci s'annule de la délibération n°2023-042 à 2023-050 – Adoption des comptes administratifs).

Monsieur Kévin RANC, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Mireille METTRA.

Madame Brigitte SALLIER, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Jacky CLOUE.

Monsieur Matthieu LE GALL, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Frédéric GERLAND, à partir de la délibération n°2023-062.

Monsieur Olivier MONTIEL, étant absent excusé a donné pouvoir à Madame Geneviève PEYRARD.

Madame Gaëlle LEJUEZ, étant absente excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrice POMMARET.

Monsieur Claude DEVOCHELLE, étant absent excusé a donné pouvoir à Monsieur Stéphane LAFAGE.

Monsieur Gérard CHAUVEAU, Monsieur Régis PONSICH (de la délibération n°2023-042 à 2023-050 – Adoption des comptes administratifs), Madame Magali MORFIN (à partir de la délibération n°2023-081), membres titulaires absents excusés n'ont pas été remplacés.

Monsieur Denis DUPIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023
Le procès-verbal est approuvé à la majorité (1 voix contre)

ADMINISTRATION GENERALE / PERSONNEL <i>Rapporteur : Madame Sylvie GAUCHER – Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, la famille et la parentalité</i>		
2023-028	Rapport annuel sur l'égalité hommes et femmes	Unanimité
	Depuis 2015, obligation pour les collectivités de plus de 20 000 habitants d'établir un rapport sur l'égalité hommes-femmes à présenter au conseil avant le vote du budget.	
2023-029	Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 – Recours à l'emploi de contractuels, stagiaires et apprentis – Ratio avancement de grade – Ajustements	Unanimité
	Chaque année au moment du vote du budget : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du tableau des effectifs et des changements à intervenir par rapport à l'année précédente ▪ État des besoins d'emplois saisonniers, stagiaires et apprentis ▪ Quota des promotion (à 100 % sous réserve de l'appréciation de la valeur professionnelle et des nécessités de service) 	
2023-030	Droit à la formation des élus	Unanimité
	Le bilan des actions doit être présenté au moment du vote des comptes administratifs. Pas de formation pour l'année 2022.	
2023-031	Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil communautaire	Unanimité
	Obligation pour les communes et les EPCI d'établir un état récapitulatif des indemnités des élus portant sur l'année précédent celle pour lequel le budget est voté, soit 2022.	
2023-032	Changement d'un représentant du collège des socio-professionnels au sein de l'EPIC Office de Tourisme	Unanimité
	Remplacement de Madame Corinne SITAR – démissionnaire – par M. Guillaume ARGAUD	

FINANCES					
<i>Rapporteur : Monsieur Jacques DUBAY - Président</i>					
2023-033 à 2023-041	Comptes de gestion 2022				Unanimité
	<p>Les comptes de gestion sont tenus par le comptable public. Ils sont votés préalablement aux comptes administratifs établis par le président (ordonnateur) et doivent être identiques. Pour Rhône Crussol :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 budget principal ▪ 2 budgets annexes assainissement ▪ 6 budgets annexes Zones d'activité 				
2023-042	Compte administratif 2022 du budget principal				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	22 020 876 €	24 230 437 €	7 549 291 €	8 852 112 €	
2023-043	Compte administratif 2022 du budget assainissement en affermage				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	1 012 914 €	2 605 708 €	848 645 €	1 029 012 €	
2023-044	Compte administratif 2022 du budget assainissement STEP				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	254 225 €	1 016 332 €	200 373 €	236 584 €	
2023-045	Compte administratif 2022 du budget ZA La Plaine				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	382 051 €	382 051 €	650 042 €	783 375 €	
2023-046	Compte administratif 2022 du budget ZA La Chalaye				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	168 754 €	168 754 €	306 294 €	200 989 €	
2023-047	Compte administratif 2022 du budget ZA Les Friches				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	288 834 €	288 834 €	242 222 €	340 909 €	

2023-048	Compte administratif 2022 du budget ZA Les Croisières				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	203 417 €	203 417 €	166 246 €	0 €	
2023-049	Compte administratif 2022 du budget ZA La Maladière				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	302 205 €	302 205 €	289 585 €	289 585 €	
2023-050	Compte administratif 2022 du budget ZI Le Mistral				Unanimité
	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	57 981 €	57 981 €	48 318 €	48 318 €	
2023-051	Affectation des résultats 2022 du budget principal				Unanimité
	1068 Recette d'investissement	002 Excédent de fonctionnement reporté (recette)	001 Solde d'exécution investissement reporté (recette)		
	0 €	2 209 561 €	1 447 190 €		
2023-052	Affectation des résultats 2022 du budget assainissement en affermage				Unanimité
	1068 Recette d'investissement	002 Excédent de fonctionnement reporté (recette)	001 Solde d'exécution investissement reporté (recette)		
	0 €	1 592 794 €	180 367 €		
2023-053	Affectation des résultats 2022 du budget assainissement STEP				Unanimité
	1068 Recette d'investissement	002 Excédent de fonctionnement reporté (recette)	001 Solde d'exécution investissement reporté (recette)		
	0 €	762 107 €	36 211 €		
2023-054	Affectation des résultats 2022 du budget ZA La Plaine				Unanimité
	002 Excédent de fonctionnement reporté		001 Solde d'exécution investissement reporté		
	/		133 333 € (recette)		

2023-055	Affectation des résultats 2022 du budget ZA La Chalaye		Unanimité
	002 Excédent de fonctionnement reporté	001 Solde d'exécution investissement reporté	
	/	105 305 € (recette)	
2023-056	Affectation des résultats 2022 du budget ZA Les Friches		Unanimité
	002 Excédent de fonctionnement reporté	001 Solde d'exécution investissement reporté	
	/	99 687 € (recette)	
2023-057	Affectation des résultats 2022 du budget ZA Les Croisières		Unanimité
	002 Excédent de fonctionnement reporté	001 Solde d'exécution investissement reporté	
	/	166 246 € (dépense)	
2023-058	Etat des cessions et acquisitions 2022		Unanimité
	Chaque année au moment du vote du compte administratif, l'état des acquisitions et des cessions foncières doit être présenté. Dans la plupart des cas, ces transactions ont déjà fait l'objet d'une délibération spécifique.		
2023-059	CFE, taxes foncières et TH 2023		Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CFE : 29,67 % ▪ TFB : 0,513 % ▪ TFNB : 9,27 % ▪ TH : 10,12 % 		
2023-060	TEOM 2023		Unanimité
	Taux unique de TEOM sur l'ensemble du territoire de Rhône Crussol : 11,01 %		
2023-061	Taxe GEMAPI 2023		Unanimité
	Produit attendu fixé à 200 000 Les services fiscaux calculeront le taux applicable à chaque taxe.		
2023-062	Budget principal 2023		Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Section de fonctionnement : 26 134 261,01 € ▪ Section d'investissement : 11 462 723,15 € équilibrées en dépenses et en recettes		
2023-063	Budget assainissement en affermage 2023		Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Section de fonctionnement : 2 833 894,43 € ▪ Section d'investissement : 2 566 261,93 € équilibrées en dépenses et en recettes		
2023-064	Budget assainissement STEP 2023		Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Section de fonctionnement : 1 092 207,14 € ▪ Section d'investissement : 913 418,46 € équilibrées en dépenses et en recettes		

2023-065	Budget ZA La Chalaye 2023	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Section de fonctionnement : 375 404,59 € ▪ Section d'investissement : 336 709,18 € équilibrées en dépenses et en recettes	
2023-066	Budget ZA Les Friches 2023	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Section de fonctionnement : 287 368,68 € ▪ Section d'investissement : 342 955,80 € équilibrées en dépenses et en recettes	
2023-067	Budget ZA Les Croisières 2023	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Section de fonctionnement : 905 348,28 € ▪ Section d'investissement : 1 067 594,56 € équilibrées en dépenses et en recettes	
2023-068	EPIC Office de Tourisme - Validation du budget 2023 et versement de la subvention annuelle	Unanimité
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Section de fonctionnement : 457 315,37 € ▪ Section d'investissement : 42 728,54 € équilibrées en dépenses et en recettes Subvention 2023 : 300 000 €	

URBANISME

Rapporteur : Monsieur Michel MIZZI - Vice-Président délégué à l'urbanisme et au PLUi

2023-069	Prescription de la modification simplifiée du PLU de la commune de Guilhaud-Granges	Unanimité
	Objet de la modification : <ul style="list-style-type: none"> ▪ ajuster les règles en zone UC, UI et le sous-secteur UIC ▪ adapter l'OAP n°4 	
2023-070	Approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint Romain de Lerps	Unanimité
	Objet de la modification : <ul style="list-style-type: none"> ▪ adapter la règle relative à l'installation de panneaux solaires en toiture ▪ abandonner la procédure de classement d'un secteur A en secteur Ap 	

HABITAT / LOGEMENT

Rapporteur : Madame Laëticia GOUMAT - Vice-Présidente déléguée à l'habitat et la rénovation énergétique

2023-071	Signature de la charte partenariale portant sur le fonctionnement du repérage et traitement de l'habitat indigne et non-décent dans le département de l'Ardèche	Unanimité
	Charte partenariale permettant de définir et organiser les actions mises en œuvres en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent	

2023-072	Maintien des aides au conventionnement de logements privés	Unanimité
	Validation du maintien des aides : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conventionnement sans travaux : 2 000 € par logements conventionnés avec l'ANAH ▪ Conventionnement avec travaux : 20% du montant des travaux plafonné à 5 000€ par logement (20 % plafonné à 10 000 € pour les travaux lourd) + 2 000 € pour le conventionnement très social 	
2023-073	Maintien des aides en faveur des logements du parc public	Unanimité
	Validation du maintien des aides : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les logements neufs : <ul style="list-style-type: none"> - aide forfaitaire de 2 500 € par PLAI et 500 € par PLUS - aide bonifiée en fonction de la qualité du projet sur différentes thématiques ▪ Pour les opérations d'acquisition-amélioration : <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 € par logement - 7 500 € par logement si l'opération est portée par une association en maîtrise d'ouvrage d'insertion ▪ Pour la rénovation énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - 3 000 € par logement du parc social bénéficiant d'une rénovation énergétique performante - 3 000 € par logement rénové par les communes membres de Rhône Crussol (en contrepartie d'une rénovation performante et d'un conventionnement du logement avec l'Etat) 	

ECONOMIE / FONCIER		
<i>Rapporteur : Monsieur Thierry AVOUAC - Vice-Président délégué au développement économique et à l'emploi</i>		
2023-074	Constat de la désaffectation d'une bande de parcelle située Boulevard Henri-Jean Arnaud devant l'entrée du bâtiment Faun et perte de son intérêt communautaire	Unanimité
	Désaffectation d'une partie de la parcelle AR n°114 de 38 m ² appartenant à la société FAUN et la perte de son intérêt communautaire	
2023-075	Vente à M. Vincent PARIS des parcelles AE n°277 et AE n°53 lieudit Les Peyrouses à Cornas	Unanimité
	Surface totale : 2 032 m ² Prix : 1,24 €/m ²	
2023-076	Lancement d'une procédure d'expropriation portant sur le site de la Fruitcoop à Saint-Péray	Unanimité
	Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique	

VOIRIE		
<i>Rapporteur : Monsieur Hervé COULMONT - Vice-Président délégué à la voirie</i>		
2023-077	Approbation de la levée des réserves à la suite de l'avis de la commissaire enquêtrice dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet d'amélioration et de sécurisation de l'accès au site de Crussol	Unanimité
	Poursuite de la procédure avec prise en compte des réserves en y apportant une réponse	

TOURISME		
<i>Rapporteur : Monsieur Patrice POMMARET - Vice-président délégué à la communication et la promotion du territoire</i>		
2023-078	Pass'Ardèche 2023 - Contrat de mandat	Unanimité
	Renouvellement pour une durée d'un an 2 types de Pass'Ardèche : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 jours = 45 € ▪ 6 jours = 59 € 	
2023-079	Modification de la taxe de séjour	Unanimité
	Modification pour adaptation du tarif des hébergements en attente de classement ou sans classement applicable au 1 ^{er} janvier 2024	
2023-080	Subvention à l'association Air de Zik pour le festival de Musique « Lou Vento »	Unanimité
	Subvention de 1 500 € pour le festival « Lou Vento » à Toulaud le 10 juin 2023	

ESPACES NATURELS SENSIBLES		
<i>Rapporteur : Madame Anne SIMON - Vice-Présidente déléguée à la culture, au patrimoine et aux espaces naturels sensibles</i>		
2023-081	Contrat Atout Nature avec le Département de l'Ardèche pour le site ENS de Crussol et Soyons	Unanimité
	Mise en œuvre du contrat d'objectifs et de partenariat « Atout Nature » avec le Département de l'Ardèche pour une durée de 4 ans	
2023-082	Demande de subvention pour la gestion du site ENS de Crussol et Soyons	Unanimité
	Approbation du programme d'actions 2023 et demande de subvention	

ASSAINISSEMENT		
<i>Rapporteur : Madame Geneviève PEYRARD - Vice-Présidente déléguée à l'assainissement</i>		
2023-083	Lancement de la procédure de schéma directeur d'assainissement - Sollicitation d'aide à l'Agence de l'Eau	Unanimité
	Sollicitation d'aide à l'Agence de l'Eau pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des systèmes de Guilhaud-Granges et Saint Georges les Bains à hauteur de 50% des dépenses engagées	

GESTION DURABLE DES DECHETS		
<i>Rapporteur : Madame Bénédicte ROSSI - Vice-Présidente déléguée à la gestion durable des déchets</i>		
2023-084	<p>Passation d'un accord-cadre pour la fourniture de contenants pour les déchets</p> <p>2 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fourniture de bacs et pièces détachées concernant les bacs roulants pour le tri, bacs roulants pour les O.M, pièces détachées ▪ Fourniture des bornes aériennes et pièces détachées concernant les colonnes aériennes en métal de capacité 4 ou 5 m3 pour les différents flux de déchet, les pièces détachées <p>Durée : 4 ans Montant global maximum : 710 000 € HT</p>	Unanimité
2023-085	<p>Signature du contrat territorial avec l'eco-organisme « Ecomaison » relatif à la collecte des jouets, des articles de bricolage et de jardin en déchetterie</p> <p>Contrats pour la collecte en déchetterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ des jouets ▪ des articles de bricolage et de jardin <p>Période : 2022-2027</p>	Unanimité

DECISIONS DU PRESIDENT
Aucune observation

Fin de la réunion à 20h00

Le Secrétaire de séance,
Denis DUPIN



Le Président,
Jacques DUBAY



Affiché le : 06 avril 2023